



Rentree en france sans visa

Par **saidy**, le **15/07/2009** à **15:42**

Bonjour, rnje suis sans papiers et rentree en france sans visa qui m'a été refuse cinq foisrnmais comme ma mère est atteinte d'une maladie qui l'empeche de se déplacer je suis venue la voir et j'aimerais savoir si je peux déposer un dossier à la prefecture

Par **anais16**, le **15/07/2009** à **16:36**

Bonjour, rnnselon la législation actuelle et ce que vous dites, vous ne pourriez prétendre à titre de séjour. Il y a trop peu d'éléments dans votre dossier pour justifier de votre présence en France.rnVous présenter en Préfecture aurait donc comme conséquence d'être connue des services et d'obtenir une obligation de quitter le territoire français exécutoire pendant un an.